



# FORMULAIRE de RESERVATION de LOCAUX COMMUNAUX Pour les « Associations »

## Salles du bâtiment « LE MOULIN »

à retourner au secrétariat de Mairie  
38220 Notre Dame de Mésage  
Tél. : 04 76 68 07 33 / Mail : [mairie.ndmesage@wanadoo.fr](mailto:mairie.ndmesage@wanadoo.fr)

Formulaire à déposer au plus tôt 6 mois avant la date prévisionnelle de réservation.

***Ce document n'est pas une réponse à votre demande. Un courrier réponse de la Mairie vous parviendra après décision de la commission d'attribution des salles communales.***

### **DEMANDEUR :**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

REPRÉSENTANT : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_

**OBJET DE LA DEMANDE** : (réunion, AG, loto, inscriptions, etc.) : \_\_\_\_\_

En date du (jour de la demande) \_\_\_\_\_ le demandeur ci-dessus sollicite  
Monsieur le Maire de la Commune de Notre Dame de Mésage sur la possibilité de mettre à sa disposition les locaux  
et matériels ci-dessous :

Salle du Connex\*      capacité d'accueil **150 personnes**

\* Cuisine, salle de rangement, sanitaires, tables et chaises.

Salle du Grand Serre      capacité d'accueil **15 personnes**

Salle de l'Oeilly      capacité d'accueil **50 personnes**

Date(s) souhaitée(s) de la réservation des locaux : \_\_\_\_\_ Horaire : \_\_\_\_\_

A réception du formulaire, votre demande sera étudiée par la commission d'attribution des salles communales. Si la date demandée est indisponible, le secrétariat de mairie prendra contact avec vous afin de vous proposer d'autres dates. Un courrier de confirmation accompagné d'une convention à retourner signée, vous sera adressé.

A tout moment, la commune reste **PRIORITAIRE** de l'utilisation des locaux communaux, au titre de l'intérêt général, même si ceux-ci ont été préalablement réservés.

**Je soussigné.e, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements fournis.**

A Notre Dame de Mésage, le : \_\_\_\_\_ Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)